

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Juin 2020

L'an 2020 et le 8 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Salle Communale d'ANGLUS sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

Présents : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MARTIN Yasmine, MONIOT Claude, PERRIN Ingrid, SOLDERA Delphine, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, BRISSOT Didier, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, GOUGET Loïc, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 02/06/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture

le : 15/06/2020

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. BELIN Thibaut

Objet des délibérations

SOMMAIRE

RÉGIME INDEMNITAIRE DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX
ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE A UNE COMMISSION LOCALE DU SDED 52
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU C.N.A.S. - COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE
DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU G.I.P. DE HAUTE-MARNE
COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL A LA COFOR
MODIFICATION TARIFS VENTE DE BOIS AMIABLE
ANNULATION FACTURATION STATIONNEMENT DOMAINE PUBLIC - COVID 19
AVENANTS - BAUX DE CHASSE N°1 - N°2 ET N°7
LOCATION DE CHASSE - BAIL N°6 BOIS SÉCANT
REMPLACEMENT VOLETS SALLE COMMUNALE D'ANGLUS
TRAVAUX RÉHABILITATION VESTIAIRES DU STADE - MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

réf : 026/2020 : RÉGIME INDEMNITAIRE DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Maire Délégué et Adjoint au Maire comme suit :

- Maire : **40,3%** soit le taux maximum du traitement indiciaire brut terminal de la Fonction Publique,

- Maire Délégué : **25,5%** soit le taux maximum du traitement indiciaire brut terminal de la Fonction Publique,
- Adjoint : **10,7%** soit le taux maximum du traitement indiciaire brut terminal de la Fonction Publique.

à compter de l'élection au 25 mai 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 027/2020 : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE A UNE COMMISSION LOCALE DU SDED 52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L5212-8 par renvoi de l'article L5711-1 et L5711-1 ;

Vu l'article 21.1 des statuts du SDED 52 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne en qualité de Délégués Communaux :

- Monsieur Thierry ROUSSEL

Fonction : **1er Adjoint**

- Monsieur Ludovic GEOFFRIN

Fonction : **2ème Adjoint**

et prend acte que ceux-ci représenteront la Commune au sein de la Commission Locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des Délégués au Comité Syndical du SDED 52 pour le bloc de compétences « énergie ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 028/2020 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU C.N.A.S. - COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Suite aux dernières Élections Municipales, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les Délégués au Comité National d'Action Sociale auquel la Commune adhère depuis le 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les Représentants suivants :

- Monsieur Éric KREZEL, Membre de l'organe délibérant, en qualité de **Délégué représentant le Collège des Élus** au Comité National d'Action Sociale.

- Madame Caroline BERNIER en qualité de **Délégué représentant le Collège des Agents** au Comité National d'Action Sociale.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 029/2020 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU G.I.P. DE HAUTE-MARNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un Délégué au Groupement d'Intérêt Public de Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire :

- Monsieur Éric KREZEL, Maire de la Commune

pour représenter la Commune au GIP de Haute-Marne.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 030/2020 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de désigner les Membres suivants pour siéger aux différentes Commissions Communales :

1 - COMMISSION PATRIMOINE ET TECHNIQUE :

- **Travaux / Bâtiments / Cimetière** : Didier BRISSOT - Christophe RENAUT - Yasmine MARTIN - Rémi BARROY - Michel CHAUSSIN - Thierry ROUSSEL

- **Bois / Affouages / Forêts** : Thierry ROUSSEL - Loïc GOUGET - Ludovic GEOFFRIN - Pierre CANAT - Christophe RENAUT

- **Voirie / Réseaux** : Thierry ROUSSEL - Loïc GOUGET - Michel CHAUSSIN - Didier BRISSOT - Ludovic GEOFFRIN - Pierre CANAT - Christophe RENAUT - Rémi BARROY

2 - COMMISSION VIE LOCALE :

- **Cérémonies / Fêtes et Animations / Salle des Fêtes** : Ludovic GEOFFRIN - Rémi BARROY - Claude MONIOT - Yasmine MARTIN - Delphine SOLDERA - Ingrid PERRIN - Thibaut BELIN

- **Concertation avec les Habitants / Fleurissement / Aménagement** : Rémi BARROY - Yasmine MARTIN - Claude MONIOT - Delphine SOLDERA - Pierre CANAT - Michel CHAUSSIN

- **Communication / Site Internet** : Ludovic GEOFFRIN - Didier BRISSOT - Christophe RENAUT - Thibaut BELIN

3 - COMMISSION ÉCOLE / CCAS / TÉLÉPHONIE :

Yasmine MARTIN - Rémi BARROY - Delphine SOLDERA - Ingrid PERRIN - Thibaut BELIN - Claude MONIOT

4 - COMMISSION FINANCES : Éric KREZEL - Yasmine MARTIN - Claude MONIOT - Ingrid PERRIN - Delphine SOLDERA - Rémi BARROY - Thibaut BELIN - Didier BRISSOT - Pierre CANAT - Michel CHAUSSIN - Ludovic GEOFFRIN - Loïc GOUGET - Christophe RENAUT - Élie RIBOUT - Thierry ROUSSEL.

Le Conseil Municipal décide qu'une Commission Projets importants ou particuliers sera créée ultérieurement en cas de nécessité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 031/2020 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'il convient de désigner un Correspondant Défense au sein du Conseil Municipal.

Ce Correspondant Défense sera régulièrement destinataire d'informations, émanant des Forces Armées et du Ministère de l'Intérieur, à relayer aux citoyens de la Commune.

Monsieur Ludovic GEOFFRIN se porte candidat pour effectuer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner **Monsieur Ludovic GEOFFRIN** en

qualité de Correspondant Défense.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 032/2020 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL A LA COFOR

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'il convient de désigner un Délégué Communal à la COFOR au sein du Conseil Municipal.

Ce Délégué Communal Forêt sera le représentant et interlocuteur privilégié de la Commune auprès de la Fédération Nationale des Communes forestières.

Monsieur Thierry ROUSSEL se porte candidat pour effectuer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner **Monsieur Thierry ROUSSEL** en qualité de Délégué Communal à la COFOR.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 033/2020 : MODIFICATION TARIFS VENTE DE BOIS AMIABLE

Par délibération n°037/2019 en date du 21 mai 2019, Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune avait accepté de vendre des frênes en dépérissement à la Société RICHARD au prix de 13€ la tonne.

Lors de l'établissement du contrat d'achat de bois pour la vente de ces frênes, la Société RICHARD a sollicité la Commune pour un achat d'autres essences au prix de 12€ la tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente de ces essences au prix de **12€ la tonne** et autorise la signature de ce nouveau contrat.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 034/2020 : ANNULATION FACTURATION STATIONNEMENT DOMAINE PUBLIC - COVID 19

Pour mémoire, il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public lie la Commune et l'École de Conduite WEBER depuis le 03 novembre 2016 afin d'y dispenser des cours de manœuvres en moto.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'École de Conduite WEBER par lequel elle sollicite la Commune pour une annulation de la facturation du stationnement du domaine public pendant la période du confinement.

En effet, en raison de la crise sanitaire l'Auto-École a dû cesser son activité temporairement.

Compte-tenu du caractère exceptionnel de la situation, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la facturation du stationnement du domaine public de **mars 2020 à juin 2020, soit 3 mois**.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 035/2020 : AVENANTS - BAUX DE CHASSE N°1 - N°2 ET N°7

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Grégory VIRTE, Adjudicataire des baux de chasse n°1, n°2 et n°7 depuis le 1er juin 2018, par lequel il informe la Commune qu'il souhaite céder ces baux de chasse au profit de Monsieur Cédric BOUSSEL en raison de son départ de la Région.

Considérant que cet arrangement amiable est envisageable, après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal accepte la cession des baux n°1, n°2 et n°7 au profit de **Monsieur Cédric BOUSSEL, domicilié 4 Rue de la Croix à SOMMEVOIRE**, pour la durée restant à courir soit le 31 mai 2027.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à rédiger les avenants nécessaires à la modification de l'identité de l'Adjudicataire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 036/2020 : LOCATION DE CHASSE - BAIL N°6 BOIS SÉCANT

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjudicataire du lot de chasse n°6 a sollicité la résiliation anticipée de son bail et présente à l'Assemblée la demande de location de Monsieur Christophe DUMAIN, domicilié 15 Rue des Vignottes à COUVROT (51300), pour un montant de 2 300€ par an.

Monsieur Nicolas BROCHEREUX, domicilié 50 Rue du Stade à COUVROT (51300), se porte Cautionnaire de Monsieur Christophe DUMAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer à l'amiable le bail de chasse n°6 "Bois Sécant", d'une surface de 143ha, à **Monsieur Christophe DUMAIN** à compter du 08 juin 2020.

Le montant initial du loyer est fixé à **2 300€ par an** et sera révisé chaque année conformément à l'article 13 du Cahier des Clauses Générales de la chasse en forêt communale.

Un bail de 9 ans sera établi entre les deux parties afin de fixer les modalités de ce droit de chasse.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 037/2020 : REMPLACEMENT VOLETS SALLE COMMUNALE D'ANGLUS

Monsieur Rémi BARROY, Maire Délégué d'Anglus, informe le Conseil Municipal que les volets de la Salle Communale sont dans un état de détérioration très avancé et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Des devis ont été demandés pour effectuer ces travaux de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition commerciale de la **Société FRANCE VOLET INTEX** pour un montant de **1 005,03€ HT soit 1 206,04€ TTC**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis présenté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 038/2020 : TRAVAUX RÉHABILITATION VESTIAIRES DU STADE - MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération n°048/2019, en date du 02 juillet 2019, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune avait envisagé des travaux de réhabilitation des vestiaires du stade.

Il est proposé aux Membres du Conseil de revoir le plan de financement de ce projet d'investissement afin de modifier la partie travaux sanitaires en prévoyant un WC supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de la réalisation de ces travaux de réhabilitation sur la nouvelle base estimative des devis suivants :

- Partie toiture : 15 213,41€ HT

- **Partie menuiserie-fermeture : 5 704,00€ HT**
- **Partie plomberie : 1 521,20€ HT**

Le total des travaux de réhabilitation des vestiaires du stade, utilisés essentiellement pour les équipes de jeunes et de féminines s'élèvent désormais à **22 438,61€ HT**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

ÉCOLE :

Le Conseil Municipal informe que 24 élèves sont actuellement revenus à l'École et qu'ils sont répartis sur deux sites, école et salle des fêtes, afin de respecter le protocole sanitaire.

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET :

A l'occasion des festivités du 14 juillet, le Conseil Municipal propose d'organiser un apéritif citoyen et des activités en fonction des autorisations gouvernementales.

FÊTE PATRONALE 2020 :

La traditionnelle fête patronale se déroulera comme chaque année le 1er week-end d'octobre. Le Conseil Municipal propose d'organiser un repas et un apéritif citoyen si celui-ci ne pouvait pas avoir lieu lors des festivités du 14 juillet.

RÉSEAU TÉLÉPHONIE - ANGLUS - SAUVAGE-MAGNY :

Monsieur Rémi BARROY est chargé de ce dossier, mais le prestataire doit répondre à un cahier des charges sur la localisation entre La Grève et Sauvage-Magny. La Commune a proposé plusieurs sites et est en attente.

CASIER MAIRIE - CONSEILLERS :

Monsieur Le Maire propose un casier pour chaque Conseiller. Avis réservé et achat reporté.

ORGANISATION DU TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX :

Le registre des demandes des habitants et le programme hebdomadaire des Agents Communaux ont été refaits. La nouvelle version devrait faciliter le suivi des 2 Agents d'entretien de la Commune. Chaque mardi matin, le planning de la semaine sera revu et validé par l'Élu chargé de ce service.

SITE INTERNET ET COMMUNICATION :

Monsieur Ludovic GEOFFRIN, Adjoint au Maire, en charge de la gestion du site Internet de la Commune, fait une présentation du futur site aux Membres du Conseil Municipal.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 22/06/2020
Le Maire,
Eric KREZEL

